

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

Comité Local de
VOUILLE

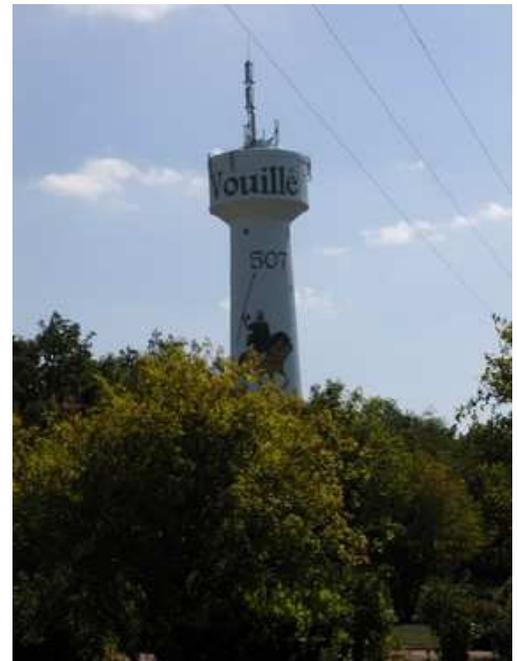
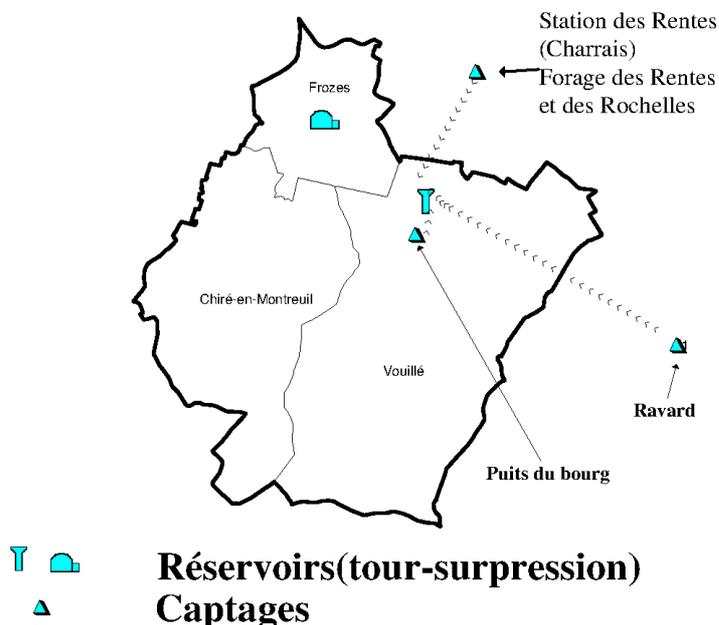
Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

Origine de l'eau :

Elle provient d'un mélange d'eaux souterraines issues des captages du **Bourg** (situé sur la commune de **Vouillé**), de **Ravard** (2 forages, l'un sur Quinçay, l'autre sur Vouillé) et de la station des **Rentes** (Charrais) par l'intermédiaire d'une interconnexion avec le comité local du Haut Poitou.

Traitement : L'eau pompée subit une *simple désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.



Réservoir de Vouillé

Contrôle : 67 prélèvements représentant 1817 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est terminée pour les **forages des Rentes, de Ravard, des Rochelles et de La Bie** ; elle est **toujours en cours pour le captage de Vouillé bourg**.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2018 Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,3	7,5	7,7
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	200 - 1100	614	662	684
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,02	0,30
DURETE (TH en °F)	Néant	32	32	33
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,17	0,21	0,25
NITRATES (en mg/l)	50	32	37	43

Bactériologie ● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation ● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques et d'un pH légèrement basique.

Turbidité ● Les eaux distribuées possèdent une **bonne transparence** qui s'est traduite par une faible turbidité, inférieure généralement à 0,5 NFU.

Dureté ● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **importante**. Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.

Fluor ● Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les **eaux** alimentant le syndicat **en renferment de faibles quantités**, et **des apports complémentaires** par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**.

Nitrates ● L'interconnexion avec le comité local du Haut Poitou depuis la fin de l'année 2005 (eaux provenant de nappes captives sans nitrates) a permis d'abaisser les teneurs en nitrates sur le réseau de distribution. **Les teneurs moyennes en nitrates sont autour de 40 mg/l**, cependant elles peuvent avoisiner la limite de qualité (50 mg/l) en pointe.

Pesticides ● Les recherches effectuées sur plus de 200 substances en sortie des stations de production ont révélé la **présence de plusieurs molécules de pesticides** (atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, Esa-métolachlore, Oxa-métolachlore et Oxa métazachlore) inférieure cependant à la valeur limite fixée à 0,1 µg/l. **Seule la concentration en Esa-métazachlore (0,16 µg/l maximum) a dépassé ponctuellement la limite de qualité sans entraîner de restriction de consommation car le taux relevé est inférieur au seuil de risque sanitaire défini par l'ANSES.**

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

